

Assurance de protection juridique pour les médecins
et le personnel médical

Entre de bonnes mains /



Les risques juridiques dans le domaine de la santé ne sont pas comparables à ceux encourus dans d'autres secteurs. Seule une assurance de protection juridique spécialement conçue pour les prestataires médicaux est à même de répondre aux exigences particulières de ce domaine. Avec AXA-ARAG à vos côtés, vous bénéficiez de compétences certaines et d'offres combinées attractives.

Nos prestations

- Examen de la situation juridique
- Conseil et représentation dans les domaines juridiques assurés
- Analyse de l'issue d'un éventuel procès
- Traitement du cas par des spécialistes
- Conseil lors du recours à un avocat indépendant
- Encaissement des indemnités obtenues
- Portail juridique en ligne

Notre prise en charge

- Frais d'expertise
- Frais de justice et de procédure
- Honoraires occasionnés par l'intervention d'un avocat (après accord préalable)
- Dépens alloués à la partie adverse
- Cautions pénales destinées à éviter une détention préventive (avances sur prestations)
- Frais de médiation
- Frais de traduction
- Frais de voyage pour se rendre aux audiences du tribunal à l'étranger

**Solution globale flexible
pour chaque type de cabinet**

**Sécurité optimale dans
toutes les situations**

**Portail juridique en ligne
MyRight.ch**



réinventons /
la protection juridique

Traitement personnalisé et adapté à vos besoins /

Laissez AXA-ARAG se charger du règlement de vos cas juridiques. Grâce aux nouvelles solutions globales, il est plus facile que jamais de bénéficier d'une couverture complète, que ce soit dans votre vie professionnelle ou privée, en qualité d'usager de la route, en tant que locataire ou propriétaire d'immeubles, ou lors de voyages dans le monde entier.

Solution complète individualisée

Qu'il s'agisse d'un cabinet de groupe situé dans des locaux loués ou d'une entreprise familiale installée au domicile privé, les modèles d'organisation des médecins et thérapeutes sont de plus en plus flexibles et innovants. Forte de sa grande expérience dans le domaine de la protection juridique pour les médecins, AXA-ARAG propose des solutions globales adaptées à la diversité des prestataires médicaux, des structures organisationnelles choisies, du personnel employé et des locaux utilisés.



Cas juridiques assurés

- Droit de la responsabilité civile (y compris aide aux victimes d'infractions)
- Droit pénal
- Retrait de permis et imposition des véhicules
- Droit médical et droit des patients (en qualité de fournisseur de prestations ou de patient)
- Droit des assurances
- Examen du caractère économique et TARMED
- Droit du travail
- Droit du bail à loyer et du bail à ferme
- Droit des contrats de prêt
- Droit des contrats en général
- Conseil en droit des personnes, en droit de la famille (à l'exception du droit du divorce) et en droit des successions
- Autorisation de pratiquer
- Droits réels et droit de voisinage

Couvertures incluses

- Protection juridique pour les voyages: La protection juridique pour les voyages avec couverture dans le monde entier est incluse gratuitement dans chacune des variantes d'assurance indiquées dans le contrat. Sont assurés les voyages et les séjours à l'étranger dont la durée n'excède pas 12 mois.
- Immeubles assurés: Immeubles ou logements situés en Suisse loués par la personne assurée ou lui appartenant, y compris les locaux du cabinet médical. Exception: seuls les locaux abritant un cabinet médical sont assurés dans le cadre de la protection juridique d'entreprise.

Somme d'assurance

AXA-ARAG prend en charge les frais jusqu'à concurrence de 500 000 CHF par cas juridique assuré, et jusqu'à concurrence de 1 000 000 CHF avec l'extension de couverture Protection juridique Plus.

Dans le cadre de l'examen du caractère économique et des litiges relatifs au tarif (TARMED), AXA-ARAG prend en charge les frais jusqu'à concurrence de 250 000 CHF.

En dehors de l'Europe, les frais sont pris en charge jusqu'à concurrence de 100 000 CHF (couverture mondiale).

Protection juridique Plus

Si vous l'estimez nécessaire, vous pouvez étendre votre couverture de protection juridique à des conditions attractives:

- Doublement de la somme d'assurance jusqu'à 1 000 000 CHF
- Suppression de la franchise de 1000 CHF prévue pour les frais d'avocat dans les domaines de l'examen du caractère économique et de TARMED
- Cas juridiques assurés à titre supplémentaire:
 - Oppositions aux projets de construction
 - Droit des contrats de construction
 - Expropriation
 - Droits d'auteur et concurrence déloyale
 - Droit des étrangers, demandes d'autorisations de travail et de séjour
 - Protection des données
 - Conseil dans le domaine du droit du divorce



Choisissez la protection juridique qui vous convient

Entreprises et sociétés de personnes

Assurances

- Protection juridique d'entreprise
- Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation (en option)
- Protection juridique pour les voyages (gratuite)

Personnes assurées

- Preneur d'assurance
- Associés collaborant à l'entreprise et fournisseurs de prestations médicales salariés
- Membres du conseil d'administration et de la direction
- Employés et personnel intérimaire

Exemples de cas

- Le bailleur souhaite rénover l'immeuble – y compris les locaux abritant le cabinet médical – et il annonce une hausse de loyer. Des locaux de remplacement doivent être trouvés afin d'abriter le cabinet pendant la durée des travaux.
- Un instrument de laboratoire récemment livré présente des défauts. Le fournisseur nie toute responsabilité.

Indépendants

Assurances

- Protection juridique d'entreprise et professionnelle
- Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation
- Protection juridique pour les voyages (gratuite)

Personnes assurées

- Preneur d'assurance en qualité de propriétaire du cabinet ou de l'entreprise
- Associé du cabinet
- Fournisseur de prestations salarié
- Conjoint ou partenaire en qualité de fournisseur de prestations salarié ou indépendant
- Membres de la famille ou partenaire collaborant à l'exploitation du cabinet ou de l'entreprise
- Salariés non employés en tant que fournisseurs de prestations

Exemples de cas

- La caisse-maladie compétente rejette les postes facturés selon TARMED et ne rembourse qu'une partie des dépenses concernées.
- Lors de travaux de réparation, un chauffagiste endommage un appareil de laboratoire. Il refuse de prendre en charge le coût du sinistre.

Salariés

Assurances

- Protection juridique professionnelle
- Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation
- Protection juridique pour les voyages (gratuite)

Personnes assurées

- Preneur d'assurance (pour un taux d'occupation maximal de 30%, de telle façon qu'il demeure assuré pour les litiges qui pourraient découler d'une activité indépendante)
- Conjoint ou partenaire en qualité de fournisseur de prestations salarié

Exemple de cas

- La direction de l'hôpital refuse de payer les heures supplémentaires effectuées par un médecin salarié et de lui fournir un certificat de travail intermédiaire.

MyRight.ch – votre service juridique en ligne

Besoin d'une assistance juridique? AXA-ARAG a mis en place un service juridique en ligne à l'usage de sa clientèle.

MyRight.ch

vous offre un large éventail de possibilités. ►



Domaine privé

Assurances

- Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation
- Protection juridique pour les voyages (gratuite)

Personnes assurées

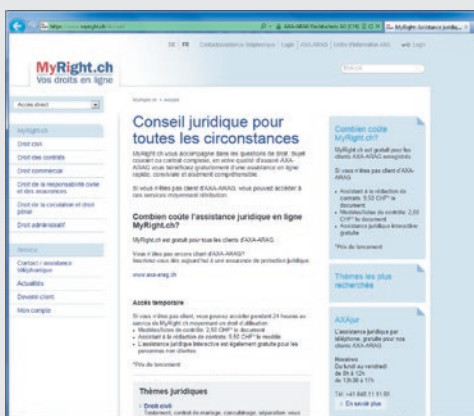
- Preneur d'assurance
- Toutes les personnes et les membres de sa famille formant une communauté de vie avec lui
- Employés de maison et aides travaillant dans le ménage privé
- Partenaires et fournisseurs de prestations inclus dans une assurance complémentaire à l'assurance de protection juridique d'entreprise
- Toutes les personnes assurées en tant que propriétaire ou détenteur d'un véhicule, conducteur ou passager de leur propre véhicule ou de celui d'un tiers, piéton ou usager des transports publics ou privés.

Exemples de cas

- Un assuré constate que l'ordinateur portable qu'il vient d'acheter ne fonctionne pas. Le vendeur prétend que l'assuré est responsable du dommage.
- N'ayant pas respecté un feu rouge, un assuré risque un retrait de permis.
- En plus des travaux habituels, la facture de révision d'un véhicule mentionne de nombreuses réparations qui n'ont pas été convenues avec le propriétaire. Le garagiste refuse de corriger la facture.

Conseil

Tirez le meilleur profit de votre assurance en associant protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation pour les familles et protection juridique combinée pour les entreprises!



Domaines juridiques couverts

- Droit des contrats
- Droit du travail
- Droit du bail
- Droit des voyages
- Droit de la famille /des successions
- Droits des biens/droit immobilier
- Droit des sociétés
- Droit de la responsabilité civile/des assurances
- Droit de la circulation/droit pénal
- Droit de la construction publique
- Droit fiscal

Vos avantages

- Consultation de documents juridiques types
- Etablissement de contrats personnalisés de manière interactive
- Réponses aux questions juridiques les plus courantes

Jugez par vous-même!

MyRight.ch

Accès et téléchargement illimités, 24 heures sur 24, convivialité et confidentialité garanties: identifiez-vous et bénéficiez d'informations actualisées en permanence.



Une protection juridique en phase avec son temps /

Choisissez parmi quatre solutions celle qui est la mieux adaptée à la taille de votre entreprise et à la structure de votre personnel.

Aperçu des offres de protection juridique proposées aux fournisseurs de prestations médicales

Preneur d'assurance/Assurance	Entreprises/Sociétés de personnes	Indépendants	Salariés
Protection juridique d'entreprise			
Protection juridique professionnelle			
Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation	en option		
Immeubles assurés	Immeubles/logements privés	Immeubles/logements privés	Immeubles/logements privés
	Cabinet médical	Cabinet médical	
Extension de couverture Protection juridique Plus	en option	en option	en option

■ Solution de base

■ Possibilités de compléments de couverture

Les assurances de protection juridique d'AXA-ARAG vous garantissent une assistance juridique compétente et vous protègent des conséquences financières d'un litige.

AXA-ARAG Protection juridique SA
Affolternstrasse 42
Case postale 6944
8050 Zurich
Téléphone 0848 11 11 00
Fax 058 855 96 00
AXA-ARAG.ch

